



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

N°13

WWW.BIONOUELLE
AQUITAINE.COM

territoires **BIO**LOGIQUES

LE MAGAZINE RÉGIONAL DU RÉSEAU BIO DE NOUVELLE-AQUITAINE

P. 4 **DOSSIER**
BIODIVERSITÉ

P. 11 **CANTINE À L'HEURE DU BIO**

LES LOGICIELS DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE :
UN ATOUT POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM

édito

La biodiversité est essentielle pour l'existence de notre planète de sorte que compromettre son équilibre équivaut à mettre en danger les générations futures. Nous sommes tous collectivement responsables de sa préservation, cependant les institutions publiques peuvent accélérer ce processus.

En effet, les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables pour la conservation de la biodiversité en raison notamment de l'évolution de leurs compétences en la matière. Par exemple elles peuvent construire une politique agricole locale au travers de leurs différentes compétences : aménagement du territoire, restauration collective, développement économique...

Développer l'agriculture biologique sur son territoire est déjà agir en faveur de la biodiversité car elle permet une gestion efficace des espaces naturels et cultivés.

Se servir de ces leviers pour protéger la biodiversité est plus efficace et moins coûteux pour la collectivité que de s'appuyer sur les outils réglementaires classiques.

Alors il ne faut plus hésiter : il faut tout mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur son territoire.

FRANÇOIS CASIER

RÉFÉRENT PRO. PÔLE
ÉCONOMIE ET TERRITOIRE
DE BIO NOUVELLE-AQUITAINE



Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) accompagne les collectivités dans leurs projets de développement des territoires en apportant son expertise sur l'agriculture biologique du champ à l'assiette.

Des outils concrets et des exemples d'expériences réussies sont mis à disposition des collectivités et sont là pour les accompagner à chaque étape de leur projet bio.

Retrouvez les étapes pour réussir votre projet en dernière page de ce numéro.

Pour en savoir plus sur Bio Nouvelle-Aquitaine :
05 56 81 37 70 – INFO@BIONOUELLEAQUITAINE.COM

Contactez le conseiller de votre territoire :



EST NOUVELLE-AQUITAINE

JUSTINE VERCELLOTTI – 06 08 72 23 54
j.verzellotti23@bionouvelleaquitaine.com



CENTRE NOUVELLE-AQUITAINE

LÉA CUBAYNES – 06 76 13 92 40
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



SUD NOUVELLE-AQUITAINE

NATHALIE ROUSSEAU – 07 70 67 59 52
n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com



SUD-EST NOUVELLE-AQUITAINE

NOÉMIE SEGUIN – 06 44 07 23 17
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com

Contactez un conseiller spécialisé :



RESTAURATION COLLECTIVE

MARC-ANTOINE DEHOUSSE – 06 12 47 62 40
ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com

sommaire

LES ACTUS DE LA BIO.....	3
DOSSIER SPÉCIAL.....	3
NOTRE CANTINE À L'HEURE DU BIO.....	13
ZOOM SUR UN TERRITOIRE.....	15



BIO NOUVELLE-AQUITAINE
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



AGROBIO 47



AGROBIO GIRONDE



AGROBIO DEUX-SÈVRES



AGROBIO 40



AGROBIO 87



VIENNE AGROBIO



GAB 17



AGROBIO
CREUSE



AGROBIO
CREUSE

MEMBRE DE LA FNAB



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique



UN « KIT » POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS DE MARÂCHAGE DIVERSIFIÉ BIO

Que ce soit pour s'assurer de la viabilité des projets passés devant leurs commissions agricoles ou développement économique, ou pour installer des maraîchers sur du foncier dédié (place en espace-test, ferme relais, etc.) cet outil prévoit d'accompagner les chargés de mission des collectivités à comprendre et maîtriser l'appui des porteurs de projet en maraîchage sur leur territoire.

L'entrée se fait sur le site de www.bionouvelleaquitaine.com via un autodiagnostic en 10 questions. Cette première étape essentielle, simple et rapide, permet à la collectivité utilisatrice de faire le point sur ses connaissances et son état d'avancement et d'organisation, pour être à même d'évaluer un projet de maraîchage bio. Le technicien territorial est ensuite orienté vers le conseiller Bio Nouvelle-Aquitaine de son secteur qui l'accompagnera pas à pas et selon ses objectifs pour pérenniser et développer l'installation en bio et en maraîchage.

Le dispositif permet de définir les critères clés de l'installation et du fonctionnement de l'exploitation en maraîchage bio, adaptés à son territoire, à partir d'une grille exhaustive des éléments à connaître dans le cadre de la création d'une exploitation agricole : compétences du candidat (formation, expériences dans le domaine agricole, motivations...), contrôle par le candidat de chaque item important à la maîtrise de son projet agricole : humain, financier, administratif (dont conversion), commercialisation, gestion de la production dont organisation, foncier, main d'œuvre, matériel... Selon le projet de la collectivité, il peut être extrait de ce « kit » un appel à candidature ou une grille de suivi-évaluation de projet, permettant de donner des repères pour orienter les soutiens financiers et techniques.

LES RALLYES BIO TERRITOIRES 2022

Entre septembre et octobre 2022, le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine a invité élus et agents territoriaux dans toute la région à participer à 8 journées pour aller à la rencontre des acteurs des filières bio locales, comprendre leur impact sur le territoire et l'économie de proximité, échanger avec des producteurs, transformateurs et distributeurs. Ces 8 rencontres ont permis de montrer comment dynamiser un territoire grâce au développement des filières bio de la fourche à la fourchette.

Les territoires concernés étaient : la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (17), le PETR Vallée de la Dordogne (19), le Montmorillonnais (86), Bressuire (79), Limoges et Saint-Junien (87), Landes Nature Côte d'Argent (40), la Cali - Communauté d'agglomération du libournais (33), Le Grand Villeneuvois (47).

Une dernière rencontre est prévue le 7 décembre 2022 de 11h30 à 17h30 en Creuse sur la commune de St Christophe - Maisonnisses
Programme complet ici : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2022/08/Rallye-23.pdf>

Nous remercions tous les partenaires des événements pour leur accueil et le temps qu'ils ont consacré à cet événement.



Lycée Agricole Etienne Restat (47)



Ferme des Jarouilles (33)



Lous Cazaous Bio de Loun (40)



Restaurant collectif de l'EPLFPA de Montmorillon (86)



dossier

BIODIVERSITÉ

Depuis quelques années la biodiversité de nos territoires décline à un rythme alarmant. Les principales causes sont les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres et la pollution. Étant donné que l'agriculture façonne le territoire elle a forcément un rôle à jouer afin d'arrêter cette perte, inverser la tendance et reconquérir la diversité détériorée. L'ensemble des acteurs territoriaux ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel à l'échelle de leur territoire. Pour être efficace ils doivent prendre en compte dans leur stratégie la question agricole.

Dans ce dossier les conseillers territoires de Bio Nouvelle-Aquitaine proposent aux acteurs des collectivités territoriales de mieux saisir le lien entre agriculture et biodiversité. Puis ils donnent quelques exemples d'actions qui peuvent permettre de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Pour aller plus loin vous pouvez aussi lire [le Guide " AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ, COMMENT LES COLLECTIVITÉS LOCALES PEUVENT-ELLES FAVORISER UNE AGRICULTURE FAVORABLE À LA BIODIVERSITÉ ? "](#) éditée par la FNAB, Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique en 2019

LE LIEN AGRICULTURE / BIODIVERSITÉ ANALYSÉ PAR LE CNRS DE CHIZÉ : L'EXEMPLE DU BOCAGE

La vocation première du Centre d'Études Biologiques de Chizé (CEBC) est de comprendre comment les espèces s'adaptent – ou disparaissent – face aux changements naturels, ou induits par l'usage que fait l'homme de la nature.

Pour comprendre le lien qui unit agriculture et biodiversité, le CNRS cherche à identifier l'impact que peut avoir l'agriculture sur la biodiversité et parallèlement l'impact que la biodiversité peut avoir sur la pratique et la productivité agricole.

Ainsi, pour évoquer ce lien agriculture / biodiversité, le CNRS a mené de nombreuses études et a rédigé de nombreux articles à ce sujet notamment un article rédigé par Vincent Bretagnolle sur le bocage qui est assimilé à une terre propice au développement de la biodiversité floristique et faunistique. Il prend l'exemple du bocage présent sur le département des Deux-Sèvres.

En effet, le bocage qui est un paysage typique du département des Deux-Sèvres est l'illustration parfaite pour expliciter le lien agriculture / biodiversité tant ce type de paysage influe sur la pratique agricole. L'auteur démontre que le bocage possède de nombreuses externalités positives pour favoriser la biodiversité et la productivité agricole.

D'une part, le bocage contribue à maintenir une diversité faunistique importante en servant de zones refuges pour de nombreuses espèces animales, il permet de maintenir des continuités écologiques comme les trames vertes et bleues qui sont des foyers de préservation et de sauvegarde de la richesse faunistique.

D'autre part, le bocage notamment au travers des haies en bordure de parcelles permet d'un point de vue agricole de limiter l'érosion des sols, retient l'eau et augmente de manière non négligeable la productivité agricole au sein des parcelles entourées par des linéaires de haies.

Cet argument sur la productivité a été démontré par de nombreuses études menées par l'INRA et justifie l'intérêt de préserver ce paysage.

Par l'argumentaire développé par Vincent Bretagnolle, on comprend aisément l'impact positif du bocage sur la biodiversité et l'agriculture, les deux étant intimement liés. En effet, par ce bocage et son rôle moteur dans la protection de la biodiversité on favorise la productivité agricole car les haies servent de barrières naturelles, servent à abriter le bétail, permettent de réduire l'impact des nuisibles sur la production notamment par la présence de nombreux oiseaux et autres chauves-souris. L'humus produit par les arbres également présent joue un rôle majeur dans l'amélioration de la qualité des sols.

Ainsi, comme le rappelle l'auteur, la seconde partie du XXème siècle a été consacrée à retirer les haies en bordure de parcelles car cela ne correspondait pas avec les aspirations technologiques de l'époque. Néanmoins, on constate un retour en arrière sur de nombreux territoires avec des haies replantées, des associations qui accompagnent ce type de démarche afin de retrouver un paysage et de (re)construire un équilibre des écosystèmes.

De plus, au-delà des dimensions environnementales et productives, le bocage possède une dimension sociétale majeure. En effet, elle contribue à créer un sentiment d'appartenance à un territoire notamment avec une identité commune locale, un patrimoine local qui identifie ce type de paysage avec un territoire défini. Le bois également produit par le bocage est aussi potentiellement une ressource énergétique complémentaire à mobiliser ce qui démontre son utilité à de multiples échelles.



Bretagnolle V., Tardieu V., 2021, *Réconcilier nature et agriculture*, Champs de recherche, CNRS édition



AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET BIODIVERSITÉ DANS LES EAUX DE SURFACES

LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE, UNE RICHESSE INDISPENSABLE

La biodiversité, ou diversité des organismes vivants, s'apprécie en considérant la diversité des espèces (unité la plus utilisée, associée à l'abondance de chaque espèce), des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. Celle des milieux aquatiques est particulièrement riche. En effet, les bassins versants agissent comme des îles : ils constituent des barrières naturelles pour les organismes exclusivement aquatiques (poissons, crustacés, mollusques, insectes, plantes, champignons, micro-organismes) qui ne peuvent passer d'un bassin versant à l'autre, et une même espèce présente dans deux bassins versants différents a de fortes chances de se séparer en deux espèces différentes. La richesse spécifique en eau douce est particulièrement élevée au regard de la surface occupée, avec 10 % des espèces connues pour 1 % de la surface terrestre.

Beaucoup d'autres espèces non-exclusivement aquatiques, ont besoin de ces écosystèmes, par exemple, pour leur migration, ou pour répondre à certains besoins, comme l'alimentation.

Malgré la robustesse de la biodiversité aquatique, elle est aujourd'hui victime d'une érosion accélérée ; en 2007-2012, en métropole, 59 % des habitats d'eau douce d'intérêt communautaire présentent une tendance au déclin.



Les responsables ?

Ce sont la surexploitation des espèces sauvages, l'introductions d'espèces exotiques envahissantes, mais surtout le changement climatique, la destruction et la fragmentation des habitats (artificialisation des milieux aquatiques, manque d'eau par prélèvement ou sécheresse, érosion, rupture de continuité écologique ...) et la pollution des milieux, liée aux rejets dans l'environnement des activités humaines ; certaines substances rejetées, ou combinaisons de substances, ont des effets toxiques sur le vivant, avec des conséquences difficiles à anticiper.

Les effets des produits phytosanitaires sur la biodiversité sont aujourd'hui étudiés, comme l'atteste la très récente (mai 2022) étude IFREMER - INRAE Impacts des produits phytopharmaceutiques (PPP) sur la biodiversité et les services écosystémiques. Si ces PPP contaminent aujourd'hui toutes les matrices, leur présence est plus documentée dans les eaux que dans les sols ou l'air. Et il ne faut pas oublier que malgré la diversité des substances analysées,

leur détection, ou celle de leurs métabolites (produits de dégradation) reste très limitée au regard de celles qui sont potentiellement présentes (294 substances actives et plus de 1 500 préparations commerciales sont actuellement autorisées en France).

Les connaissances sur les effets de ces PPP se diversifient, avec la prise en compte de certains effets. Ainsi, des effets directs non attendus (par exemple sur les systèmes nerveux, immunitaire, endocrinien, ou encore le microbiote) et sans relation claire avec le mode d'action connu sont mis en évidence, et conduisent à relativiser le degré de sélectivité des PPP. Des effets indirects sont également mieux appréhendés, comme par exemple la réduction des ressources alimentaires, la perte d'habitats, les variations de l'intensité de prédation ou des rapports de compétition.

Combinée à d'autres sources de stress mentionnées précédemment, et donc difficile à chiffrer précisément, la part relative des PPP dans le déclin de la biodiversité est néanmoins d'une importance cruciale, notamment sur les invertébrés terrestres et aquatiques (principalement documentés pour les insecticides, les néonicotinoïdes et les pyréthrinoïdes), les amphibiens.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN LEVIER POUR RALENTIR LA PERTE DE BIODIVERSITÉ AQUATIQUE

Certaines pratiques en agriculture biologique permettent en effet de limiter le déclin de la biodiversité aquatique notamment par la non utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse, et ce bien que certains produits de biocontrôle (substances, organismes et médiateurs chimiques utilisés dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures) et / ou utilisables en AB puissent également avoir des effets délétères, et doivent faire l'objet d'évaluations plus exhaustives.

Grace à la non-utilisation d'OGM et à une moindre utilisation d'antibiotiques ou d'antiparasitaires, l'AB a également un effet moins négatif sur la biodiversité aquatique.

Les rotations plus longues, une couverture plus importante des sols, et donc la diversification obligatoire des cultures, associées à des infrastructures agroécologiques souvent plus présentes sur les exploitations en agriculture biologique, améliorent la qualité et la réserve hydrique des sols et donc permettent aussi de limiter le ruissellement et l'érosion, qui impactent fortement les milieux aquatiques.



COMPENSATIONS : CONCILIER BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LES TERRITOIRES

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT GÉNÈRENT SOUVENT DES IMPACTS NÉGATIFS POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AGRICULTURE : DESTRUCTION D'HABITATS NATURELS OU DE ZONES DE PASSAGE POUR LES ESPÈCES, DIMINUTION DE L'ABSORPTION DE L'EAU PAR LES SOLS, AMPLIFICATION DES VAGUES DE CHALEUR, PERTE DE PUIXS DE CARBONE, PERTE D'ESPACES AGRICOLES, ETC. PARMIS LES SOLUTIONS UTILISÉES, ON TROUVE SOUVENT LA NOTION DE « COMPENSATION ». L'IDÉE : METTRE EN PLACE DES ACTIONS AYANT UN BÉNÉFICE ENVIRONNEMENTAL ET/OU AGRICOLE, POUR CONTREBALANCER L'IMPACT NÉGATIF GÉNÉRÉ PAR LES AMÉNAGEMENTS HUMAINS.

LES DIFFÉRENTES COMPENSATIONS¹

La **compensation environnementale**² est un ensemble d'actions en faveur de l'environnement permettant de contrebalancer les dommages causés par la réalisation de projets d'aménagement qui n'ont pu être évités ou limités. La compensation doit rétablir une situation de qualité globale proche de la situation antérieure et un état écologique jugé fonctionnellement normal pour l'ensemble des enjeux environnementaux (biodiversité, eau, carbone, air, bruit, sol, santé, etc.).

Les mesures de compensation environnementale concernent les espèces protégées (faune et flore) et les zones humides. Elles peuvent prendre des formes diverses :

- La compensation unique : mise en œuvre au cas par cas par les maîtres d'ouvrage.
- La « banque » de compensation : mise en œuvre d'actions anticipatives pour la « vente » de crédit de compensation par la filiale Biodiversité de la Caisse des dépôts.
- Le fonds de compensation qui est une mutualisation financière des programmes de restauration ou de compensation.

Toute compensation environnementale doit :

1. atteindre un résultat de non perte de biodiversité,
2. tendre vers un gain de biodiversité,
3. respecter la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, réduire, compenser),
4. poser les limites au principe de compensation,
5. prendre en compte le contexte local social, environnemental, culturel...
6. faire participer l'ensemble des parties prenantes,
7. mettre en œuvre des mesures compensatoires de façon justifiée, équilibrée et équitable,
8. fixer un objectif de résultats sur le long terme,
9. être transparent et communiquer les résultats,
10. respecter les savoirs faire traditionnels lors de la mise en place des mesures compensatoires.

La **compensation agricole collective**³ porte sur la valeur économique des terrains agricole ; elle vise à rétablir le potentiel économique agricole affecté par un projet d'aménagement. Elle

peut permettre de rétablir le socle foncier ou de reconstituer le potentiel de production des exploitations par la réhabilitation de terrains en friche, chemins agricoles, etc., de financer des projets ou équipements agricoles (installation d'équipements agricoles structurants, circuits courts, appui technique, juridique, études répondant à un besoin exprimé, etc.) ou de créer un fonds de compensation collective. Si et seulement si aucune compensation en nature n'est envisageable ou suffisante, il est possible de faire un versement sur un fond de compensation créé localement (porté par une collectivité, une chambre d'agriculture, une association...). Ce dernier est défini par une charte ou une convention et son utilisation est suivi par l'ensemble des partenaires signataires. Ce fond est défini par une charte ou une convention. Elle concerne les projets soumis à étude d'impact environnemental systématique dont l'emprise définitive doit être située en tout ou partie, sur des terres en activité agricole.

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Le maître d'ouvrage propose les mesures d'évitement, réduction et compensation et les objectifs de résultat associés, évalués par l'autorité administrative. L'instruction des dossiers réglementaires est effectuée par les DREAL et DDT et peut s'appuyer sur la sollicitation d'experts. L'autorité décisionnaire est le préfet de département, sur avis de la CDPENAF, ou de région ou le Ministère en charge de l'environnement selon les types d'autorisation.

La mise en œuvre des mesures compensatoires est contrôlée sur la base des indicateurs proposés par le maître d'ouvrage et approuvée par l'autorité administrative et peut être sanctionnée par l'OFB en tant que Police de l'environnement.

en savoir +



NOEMIE SEGUIN
CONSEILLÈRE TERRITOIRES 47
n.seguin47@bionouvelleaquitaine.com

1- Source : AdCf, 2021. La compensation : Quelles applications à l'échelle intercommunale ? https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/991/AdCF_2021_Focus-Compensation_VF-2.pdf

2- Articles L. 122-1 à L. 122-4 et R. 122-1 à R. 122-14 du Code de l'environnement : évaluation environnementale des projets.

Article L. 411-2 du Code de l'environnement : Dérogation espèces protégées.

Article L. 414-4 du Code de l'environnement : Evaluation des incidences Natura 2000.

Article L. 212-1 du Code de l'environnement : Evaluation des incidences sur l'eau.

Article L. 371-2 du Code de l'environnement : Trame verte et bleue.

3- Article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime et décret n° 2016-1190 du 31 août 2016.



LA COMPENSATION COMME LEVIER DE LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES, UN EXEMPLE EN LOT-ET-GARONNE

Les mesures compensatoires peuvent comprendre les actions suivantes : création (reboisement, mares, etc.), restauration de milieux ou encore évolution des pratiques de gestion. Un changement de pratiques vers l'agroécologie, dans le cadre d'une opération de compensation, peut offrir un gain écologique significatif en améliorant les fonctions et services écosystémiques apportés par les parcelles agricoles.

L'effectivité et la pérennité sont des objectifs essentiels des mesures de compensation. Un plan de gestion est établi par le maître d'ouvrage, pouvant être appuyé par un prestataire spécialisé. Les intercommunalités peuvent intervenir en tant que maître d'ouvrage, propriétaire ou gestionnaire et apporter des connaissances sur les enjeux environnementaux du site. Il n'existe pas de modèle unique de gestion : elle peut être effectuée par la collectivité, par le conservatoire d'espaces naturels, par un prestataire, ou par un agriculteur, selon les enjeux, le mode de propriété, les moyens disponibles et les objectifs du maître d'ouvrage... Le coût des mesures⁴ inclut le coût de mise en œuvre des opérations techniques, le coût de la maîtrise du site, le coût des opérations de gestion et le coût du suivi de la mise en œuvre...

Dans le cadre de l'extension d'une gravière, la commune de Lagruère dans le Lot-et-Garonne, mettra à disposition de porteurs de projet en agriculture biologique du foncier restitué par Lafarge-Granulats, à des porteurs de projets en agriculture biologique. Une ferme acquise dans un îlot laissé intact au milieu de la carrière deviendra un centre de formation, un lieu de mutualisation pour les paysans installés.

La carrière actuelle, vaste de 58 hectares, arrivera en fin d'exploitation en mai 2023. L'extraction continuera sur une zone de 50 hectares de terres arables attenantes, mais celles-ci seront restituées progressivement à l'agriculture.

Soutenir l'agriculture biologique, c'est le choix fait par Lagruère en accord avec l'entreprise Lafarge et les services de l'Etat, aidés d'experts, en tant que mesures de compensation pour répondre aux dommages écologiques et économiques collectifs consécutifs à l'exploitation de la gravière. L'objectif de cette compensation est alors de proposer et soutenir des projets bénéficiant à une filière agricole vertueuse pour l'environnement. Ce projet dépasse la question de la compensation et a l'ambition d'accélérer la transition agricole et alimentaire sur le territoire en facilitant l'accès à une alimentation saine et de qualité, issue d'une agriculture locale et durable.

Dans 15 ans, 25 hectares supplémentaires aux 58 précédents seront dédiés à l'agriculture biologique. Ce foncier sera mis à disposition d'agriculteurs, dans le respect des règles de compensation environnementale. Le reste sera « renaturisé », comme l'a été presque totalement l'ancien site (zone écologique de la Mazière).

Pour les élus de Lagruère, l'objectif est avant tout que la compensation se fasse sur le territoire de la commune, et pas ailleurs.

Des partenariats entre les experts (chambres d'agriculture, Agrobio 47 / réseau Bio Nouvelle-Aquitaine, SAFER, Terre de Liens, ...) et les acteurs locaux (élus, agriculteurs, le foyer rural) sont par ailleurs mis en place afin de garantir la réussite du projet et des travaux. Créée en février 2022, l'association Vivier du Bos, du nom du lieu-dit où est implantée la gravière, réunit ces acteurs. Sous le régime de la société coopérative d'intérêt collectif, elle pourra lancer des appels à projets pour animer le site agricole.



⁴ La CDC Biodiversité indique ainsi une fourchette de 4 000 € à 400 000 € l'hectare pour une compensation sur 30 ans, intégrant l'ingénierie, l'investissement et le fonctionnement.



L'ABEILLE, POLLINISATEUR INDICATEUR DE LA BONNE SANTÉ D'UN TERRITOIRE ET PIVOT DE LA COOPÉRATION ENTRE FILIÈRES

EN LOT-ET-GARONNE, LES PRODUCTEURS DE SEMENCES, LES AGRICULTEURS BIO ET LES APICULTEURS ONT SIGNÉ UNE CHARTE DE COEXISTENCE AFIN D'ASSURER QUE LES PRATIQUES DES UNS N'AIENT PAS D'EFFETS NÉGATIFS SUR CELLES DES AUTRES. LA QUESTION DES POLLINISATEURS SE RETROUVE AU CENTRE DU SCHÉMA DE GESTION DU TERRITOIRE.

Suite à la signature de la charte de coexistence en 2012 en Lot-et-Garonne, ratifiée par le Syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semences, le syndicat des apiculteurs, l'Abeille Gascogne, AgroBio 47 et le Conseil départemental, un groupe d'agriculteurs semenciers et apiculteurs a souhaité se regrouper autour de l'EPL de Nérac (Etablissement Public d'Enseignement Agricole) pour travailler à des actions concrètes de protection des insectes pollinisateurs et de développement des cultures semencières très présentes en Albret. L'association Coexistence 47 est née en 2018. Ses objectifs sont de permettre aux différentes filières de mieux se connaître et d'engager les actions prévues dans la charte départementale tout en allant plus loin sur les pratiques agro-écologiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit plus largement d'animer un territoire pour en faire un laboratoire de nouvelles pratiques ayant pour but d'optimiser les services écosystémiques rendus par l'agriculture.

Le projet vise à quatre objectifs majeurs :

- mettre en place des pratiques respectueuses de ses voisins et de l'environnement,
- contribuer à la maîtrise des flux de pollen,
- préserver les insectes pollinisateurs,
- améliorer l'usage de produits phytosanitaires.

« Un semencier et un apiculteur ont tout intérêt à travailler ensemble, avance Yannick Pipino, président du syndicat des agriculteurs multiplicateurs de semences du Lot-et-Garonne. Moi, je veux par exemple que le flux de pollen reste sur place. Nous devons travailler de manière transversale ».
L'association a choisi de se focaliser sur l'abeille, indicateur de la bonne santé d'un territoire.

En collaboration étroite avec les signataires de la charte, l'enseignement agricole public du département (Agrocampus 47) a pu bénéficier, d'une décharge d'horaires d'un enseignant de l'EPL de Nérac afin de mener à bien le projet de l'association Coexistence 47 de « Coopération entre les filières agricoles et apicoles pour une gestion partagée des territoires en Lot-et-Garonne » (de 2018 à 2021, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne). Cela a permis de mettre en place les actions concrètes prévues, sur des thématiques telles que :

- Démontrer que l'implantation de ruchers sédentaires est réalisable dans le contexte du territoire, et travailler sur une cartographie pour implanter des ruchers sédentaires.
- Réaliser des diagnostics de biodiversité sur les exploitations (fiores, pollinisateurs) pour évaluer la situation et les progrès, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne.
- Développer des couverts végétaux, notamment nectarifères (deux agriculteurs ont donné leur accord pour que ces techniques soient testées sur leurs exploitations). La gestion des flux polliniques indispensables à la fertilisation des semences certifiées et paysannes, est possible notamment par l'instauration ou la restauration de la biodiversité (habitat, zones de refuges et sources d'alimentation des insectes auxiliaires) permettant aux insectes pollinisateurs de se développer.
- Développer une communication efficace, notamment sur le territoire de l'Albret pour inciter le monde agricole et le grand public à travailler ensemble dans le respect de la biodiversité. Faire de plus en plus de communication, de stage de formation sur le territoire de l'Albret, pour inciter les échanges de pratiques et de savoirs entre acteurs du territoire, bénéfiques aux pollinisateurs et à la biodiversité en général, à l'exemple de :
 - La réduction/optimalisation de l'usage des intrants chimiques par la présentation et l'application de méthodes agronomiques innovantes : désherbage mécanique, semis sous couvert, lutte biologique intégrée, cultures intermédiaires mellifères...



- Une meilleure gestion sanitaire et alimentaire des élevages apicoles, en lien avec les pratiques de traitement des agriculteurs, par le renforcement des connaissances agronomiques et entomologiques des membres de l'association : connaissances des plantes indicatrices sources de nectar et de pollen, des auxiliaires de culture,
- L'adaptation des pratiques agricoles aux besoins et au fonctionnement des colonies d'abeilles et de pollinisateurs sauvages par la concertation pour établir des périodes et heures propices de traitement (respecter les heures de butinage des insectes), la mise en place de culture intermédiaires mellifères, de bandes enherbées...

Coexistence 47 a ainsi permis, via les échanges et l'interaction entre participants d'horizons divers, d'aborder des thématiques délicates de partage de territoire et de fonctionnement des écosystèmes, de faciliter l'intercompréhension de chacun et d'avancer dans la recherche de solutions et d'expérimentations sur les flux polliniques. Aujourd'hui, l'association poursuit ses travaux et élargit son action, notamment en recherche appliquée (pollinisation vs semences) avec de nouveaux partenaires, au-delà de l'Albret. Des itinéraires techniques expérimentaux sont en cours de développement, comme par exemple l'implantation de cultures innovantes peu gourmandes en intrants comme le trèfle-semence. En parallèle de cela, le travail sur le développement du dialogue territorial sera également intensifié, par le lancement d'expérimentations sur le développement de semences AB, l'objectif final étant de faire coopérer des acteurs d'envergure, notamment les entreprises semencières implantées dans l'Albret, SEMAE, Biaugerme et les collectivités...



<https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2022/02/6-ALBRET.pdf>





PRAIRIES NATURELLES FAUCHÉES ET PÂTURÉES, UN ATOUT POUR L'ÉLEVAGE ET LA BIODIVERSITÉ

En maintenant ouverts des milieux naturels difficiles à entretenir ou à cultiver, l'élevage évite l'enrichissement et participe au maintien d'un biotope exceptionnel que représentent les zones de landes, de tourbières ou encore de prairies humides.

La surfertilisation, le surpâturage ainsi que la simplification du paysage agricole (arrachage des haies, uniformisation des pratiques, etc.) entraînent l'appauvrissement des services rendus par les prairies (baisse en quantité et en qualité des fourrages, déclin de nombreuses espèces floristiques et faunistiques).

La préservation d'une trame pastorale naturelle en bon état de conservation contribue à la qualité des paysages et à la durabilité de nos agricultures. Ces corridors écologiques favorisent la présence d'oiseaux, de reptiles, de petits mammifères et d'insectes notamment. Ces derniers assurent la pollinisation indispensable au rendement de certaines cultures (colza, tournesol, pomme, etc.). D'après un rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), 75 % de nos cultures alimentaires mondiales et près de 90 % des plantes sauvages à fleurs dépendent de la pollinisation par les animaux (largement effectuée par les insectes).

Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques et d'extinction des espèces, le maintien et la préservation des landes et prairies naturelles est primordial. En abritant parfois plusieurs centaines d'espèces de plantes, les prairies naturelles à flore diversifiée constituent un atout de qualité dans la production fourragère : économe en semences, en travail et en intrants, qualités nutritionnelles et sanitaires, réservoir de biodiversité, résilience face aux épisodes de sécheresse, etc. De plus, ce sont de véritables puits de carbone, réserves et filtres hydriques, riches d'une faune et d'une flore caractéristiques et variées, qui constituent un atout tant pour le maintien de la biodiversité que pour l'agriculture.



**Zoom sur la pie grièche grise :
une espèce bio-indicatrice
de la bonne santé des milieux
agricoles bocagers**



Comme l'Alouette des champs ou encore le Busard Saint Martin, les Pies grièches sont des espèces inféodées aux milieux agricoles. Les évolutions des pratiques agricoles dans la seconde partie du XXe siècle ont cruellement privé ces espèces de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires et participent à leur déclin.

Parmi les 5 espèces de Pies grièches présentes en France, 2 d'entre elles font partie des passereaux les plus menacés de France. C'est le cas de la Pie-grièche grise, espèce dont 80 % de la population nationale est cantonnée au Massif Central. En Limousin, elle niche aujourd'hui principalement sur le Plateau de Millevaches, alors que son aire de répartition constituait plus des 2/3 de l'ex Limousin au début des années 1990.

Alliée des agriculteurs, la Pie-grièche grise consomme des insectes, des reptiles, mais aussi et surtout des campagnols. Exigeante en infrastructures agroécologiques, elle a besoin d'arbres isolés ou de bosquets pour nicher, du bocage avec des arbres hauts pour se mettre à l'affût et faire des réserves, de prairies naturelles, pâtures et landes pour combler ses besoins alimentaires tout au long de l'année ;

mais aussi de pratiques d'élevage limitant les antiparasitaires chimiques, afin d'éviter l'ingestion de proies empoisonnées comme les bousiers par exemple.

Le déclin de cette espèce n'est plus à prouver. La nécessité d'agir sur les prairies naturelles diversifiées est grande car leurs surfaces influencent positivement la présence de l'espèce et son succès reproducteur (Gilbert et al., 2009). La préservation de cette espèce dite parapluie permettra par un effet cascade, la conservation de nombreuses autres espèces liées aux mêmes milieux.

Le GAB de la Creuse et de la Corrèze, le Conservatoire des Espaces naturels, La Ligue de Protection des oiseaux accompagnent dans la préservation de ces espaces de biodiversité. Les collectivités peuvent contribuer à la diffusion d'information et sensibiliser sur les enjeux de conservation de la pie grièche dans les campagnes limousines.

en savoir +



LAURA TAYSSE,
LPO LIMOUSIN
laura.taysse@lpo.fr



AU DOMAINE EMILE GRELIER, LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

ENTRETIEN AVEC BENOIT VINET VIGNERON À LAPOUYADE AU NORD DE LA GIRONDE

Le domaine Emile Grelier, comment est-il né ?

Le domaine a vu le jour en 2001-2002 lors des premières plantations de vignes (8ha de merlot) avec l'appui de la coopérative des vignerons de Tutiac. En 2008, nous plantons des arbres fruitiers dans un des rangs de vigne dans un objectif de consommation personnelle. Un an après nous convertissons le domaine en bio. En 2018, l'occasion d'acheter un domaine voisin s'est présenté. Le vignoble est passé à 18 ha, et nous avons récupéré des bâtiments ainsi qu'un chai, nous offrant la possibilité de vinifier une partie de notre production.

Comment la biodiversité s'est-elle invitée dans vos vignes ?

En 2013, un ami entomologiste Vincent Albouy est venu faire un relevé. Je pensais qu'il y avait une bonne biodiversité car le paysage était diversifié (forêts, prairies, ...). En fait, il est sorti des vignes ne trouvant que peu d'insecte à observer. A la suite de cela, nous avons organisé une rencontre avec plusieurs spécialistes et associations : LPO, Vincent Albouy, chiroptère d'Aquitaine, cistude nature et arbres et paysages pour répondre à la question : « comment faire pour établir un système durable et résilient dans nos parcelles de vignes ? ». Il en est ressorti que l'arbre est un élément incontournable pour y répondre. Nous avons un peu de recul sur l'intégration de l'arbre dans les rangs de vignes avec notre première plantation en 2008, nous avons donc tout de suite était partants pour en planter d'autres.

Nous avons également, à partir de 2015, arrêté de tondre l'inter-rang, ce qui a été une véritable révolution pour la biodiversité. Le seul travail du sol restant le passage de lames pour limiter l'herbe sur le rang 3 fois par an. Puis nous avons intégré des marres, des nichoirs à chauve-souris, des abris à hérissons, des plaques à reptiles,...

Comment l'arbre améliore-t-il la biodiversité dans les vignes ?

Nous avons aujourd'hui 12 ha en agroforesterie comptant 950 arbres intra-parcellaires au total et 1500 mètres linéaires de haies. Les arbres intra-parcellaires et les haies ont des rôles complémentaires. L'action d'une haie sur la limitation des ravageurs se fait ressentir jusqu'à 30 ou 40 m. Les arbres intra parcellaires jouent, ainsi, un rôle de relais à la faune auxiliaire. Les arbres intra-parcellaires ont également un rôle de repère pour les chauve-souris qui se déplace par système de sonar. Ils permettent de créer des zones de chasses favorables pour ces dernières.

Pour attirer des auxiliaires dans ses vignes il ne suffit pas d'avoir des ravageurs pour les nourrir ils ont besoin d'une « salade composées » d'où l'intérêt d'un environnement riche et complexe pour accueillir une importante biodiversité.

Nous avons également mis en place sur de micro-parcelles des essais avec différentes espèces (érable, frêne, charme, orme...) pour étudier l'effet de l'espèce de l'arbre sur la vigne. Toutes les espèces n'hébergent pas le même cortège de mycorhizes et certaines sont plus favorables à la vigne que d'autres notamment les endomycorhizes.

Le domaine a été sujet d'étude pendant 3 ans de 2015 à 2017 dans le cadre du programme multi partenarial Vitiforest. Les arbres étant encore petits au moment de l'étude, cela a permis de faire un premier état des lieux, l'objectif étant de pouvoir faire les mêmes observations d'ici quelques années.

Quelles conséquences techniques cela a-t-il eu sur la conduite de la vigne ?

Il n'a plus été possible d'utiliser ni de machines à vendanger ni d'outils qui passent au-dessus du rang de vigne (rogneuse,...). Nous avons investi dans un taille-haie électrique et nous avons remplacé notre pulvérisateur pendillard par un pulvérisateur à voute droite.

Qu'est-ce que l'arrêt de la tonte a apporté pour la biodiversité ?

Tout d'abord, si on laisse les plantes faire leur cycle complet on a des fleurs donc des pollinisateurs, puis les graines vont se ressemer et maintenir une diversité floristique. Les graines sont également une source de nourriture, notamment



pour les oiseaux. Parfois avec le tassement des sols les petites graines ont du mal à germer nous envisageons donc de scarifier le sol pour faciliter leur germination et favoriser la diversité floristique. Par ailleurs un enherbement non tondu permet d'apporter une protection à la faune du sol.

Le fait de ne pas tondre permet également d'obtenir un paillage ayant eu le temps de se lignifier. Il apportera donc davantage de carbone au sol lors de sa décomposition, alimentant les organismes du sol et rehaussant ainsi le taux de matière organique. D'ailleurs nous n'avons fait aucun apport de matière organique depuis la plantation sans qu'il y ait de perte de rendement.

Nous laissons les bois de vignes au sol sans les broyer. Les premières années il fallait compter 3 ans pour leur décomposition complète, aujourd'hui au bout d'un an on ne voit plus rien, signe d'une nette amélioration de la vie macro et microscopique du sol.

Concernant la réserve hydrique du sol, plus l'herbe est haute plus cela limite l'évaporation. Et quant à la crainte de la concurrence pour la vigne, les plantes pompent de l'eau jusqu'à la graine, comme elles font leur cycle bien avant la vigne, il n'y a pas vraiment de concurrence.

L'INRAE a développé un logiciel Idea 4 pour évaluer la durabilité des fermes. Avec la diminution du nombre de passages d'outils (plus d'intervention sur l'inter-rang ni de broyage des sarments) et la plantation d'arbres, le domaine stocke davantage de carbone que ce qu'il émet.

Suite à la mise en place de ces nouvelles pratiques, quelles observations avez-vous pu faire sur la faune environnante ?

Au-delà de l'observation de nouvelles espèces dans les parcelles nous n'avons plus besoin de faire de traitements insecticides contre les ravageurs eudemis et cochylys. Un équilibre semble s'être mis en place.

Quels sont les autres avantages des arbres dans les vignes ?

Briser les vents, remonte l'eau dans le sol, créer un microclimat, ... Les arbres permettent aussi de remonter des minéraux depuis le sous-sol vers les strates plus superficielles. Grâce à son importante surface foliaire, c'est également un très bon capteur de carbone et réducteur de rayonnement solaire. Et il augmente de manière générale la vie macro et microbiologique dans son environnement.



en savoir +



LÉA CUBAYNES
CONSEILLER TERRITOIRES 17
l.cubaynes17@bionouvelleaquitaine.com



BENOIT VINET
VIGNERON
contact@domaine-emile-grelier.fr



notre cantine à l'heure du Bio

LES LOGICIELS DE GESTION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE : UN ATOUT POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM

EN RESTAURATION COLLECTIVE, L'EXIGENCE PREMIÈRE EST LA PRODUCTION DES REPAS ET LE SERVICE DES CONVIVES. LA MISSION S'EST PROGRESSIVEMENT COMPLEXIFIÉE, ET ON DEMANDE DE NOS JOURS À LA RESTAURATION COLLECTIVE DE MAÎTRISER À LA FOIS L'ASPECT SANITAIRE (PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE, DÉMARCHE HACCP...), L'ASPECT DES STOCKS (NI TROP NI TROP PEU, FIFO, RESPECT DES DLC...), L'APPROVISIONNEMENT (SOURCING DES FOURNISSEURS, GESTION DES RÉCEPTIONS ET DES NON CONFORMITÉS) QUI SONT ENTRE AUTRES DES THÉMATIQUES INCONTOURNABLES DU QUOTIDIEN DES RESTAURANTS COLLECTIFS ET DES CUISINES CENTRALES. AVEC SON ENTRÉE EN PLEINE APPLICATION DÉBUT 2022, LA LOI EGALIM A DES OBJECTIFS AMBITIEUX SUR LE VOLET APPROVISIONNEMENT, AVEC UNE OBLIGATION D'APPROVISIONNEMENT A MINIMA DE 50 % EN VALEUR D'ACHAT HORS TAXES DE PRODUITS SOUS SIGNE D'IDENTIFICATION SUR LA QUALITÉ ET L'ORIGINE, DONT AU MOINS 20 % DE PRODUITS SOUS LABEL AGRICULTURE BIOLOGIQUE. BIEN QU'INCONTOURNABLE POUR AMENER LA RESTAURATION COLLECTIVE VERS UN APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE QUALITÉ, LES MESURES DE LA LOI EGALIM SONT AUSSI DE NATURE À COMPLEXIFIER UN PEU PLUS LE TRAVAIL EN RESTAURATION COLLECTIVE.

L'accompagnement individuel et collectif des établissements est un des moyens de parvenir aux objectifs de la loi EGALim en termes de pourcentage d'approvisionnement de qualité. Bio Nouvelle-Aquitaine participe conjointement à Interbio Nouvelle-Aquitaine, Agrobio Dordogne et le Civam Bio Béarn au Pôle Régional de Compétences en Restauration Collective de la Nouvelle-Aquitaine, dont une des missions principales est d'accompagner les établissements publics de restauration collective vers les objectifs de la Loi EGALim.

Comme le dit l'adage, « Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ». Cette phrase étant d'autant plus d'application quand on parle de restauration ; cela étant dit, nous n'accompagnons pas les établissements de restauration collective à l'apprentissage de la pêche, mais nous leur apportons conseil, bibliographie et méthodologie pour atteindre les objectifs de la loi EGALim. Un des outils qui peut être précieux pour les établissements de restauration collective dans ce cadre, c'est le logiciel de gestion de la restauration.

Les outils de gestion de la restauration permettent aux établissements de gérer leur activité de production de manière plus ou moins poussée. Ils peuvent permettre notamment :

- l'élaboration de menus sur une période de référence,
- la gestion de fiches techniques,
- la communication des allergènes,
- la gestion des stocks,
- la gestion des commandes,
- la gestion de la dimension sanitaire.

Et, bien entendu, la production d'indicateurs permettant d'évaluer, quantitativement et/ou qualitativement, les éléments que le logiciel permet de gérer. Un logiciel de gestion permet aux établissements d'avoir un réel allié dans la gestion effective des opérations qu'elles ont à mener au quotidien. Les solutions qui existent sont plus ou moins ludiques à utiliser, et plus ou moins faciles à appréhender. Lors de la mise en place, un temps

d'adaptation aux changements de pratiques est incontournable ; mais une fois en place, le logiciel est un véritable atout pour l'établissement pour la gestion du quotidien, et pour les pouvoirs publics qui en ont la compétence, un outil permettant d'analyser le fonctionnement.

Echanges avec les équipes de « Maïa », solution logicielle de gestion de la restauration collective ayant reçu le Prix de l'Innovation au Salon des Maires et des Collectivités Locales à l'automne 2021.

maïa

Quelle est la genèse du projet de Maïa : comment vous est venue l'idée, comment avez-vous constitué l'équipe, quels sont les éléments sur lesquels vous souhaitiez travailler ?

A la fin de leurs études à Sciences Po et Télécom Paris, Louis et Arthur mènent un projet de recherche universitaire portant sur les freins et les leviers à la transition alimentaire durable. Très vite, ils s'intéressent à la restauration collective : avec plus de 14 millions de convives chaque jour, le secteur centralise à la fois des enjeux de sensibilisation des mangeurs, mais aussi de soutien à des modèles de production agricole et d'élevage durables et engagés, respectueux du vivant.

Après un an et demi de recherches et plus de 300 entretiens avec des professionnels du terrain (cuisiniers, gestionnaires de restauration collective, élus...), Louis et Arthur ont pu identifier certains freins et bonnes pratiques accélérant la transition alimentaire en restauration collective. En créant maïa, ils souhaitent permettre à tous les cuisiniers d'intégrer ces bonnes pratiques et veillent à faciliter l'atteinte des objectifs EGALim.



Quelles sont les fonctionnalités que vous mettez à disposition des utilisateurs, et l'utilisation du logiciel est-elle aisée pour ceux ayant une utilisation standard de l'informatique ?

Maïa veut remettre la cuisine au cœur du métier des cuisiniers et leur faire gagner du temps sur les tâches annexes. L'outil est pensé pour être le plus ergonomique et facile d'utilisation possible, qu'importe son aisance avec les outils informatiques. Avec plus de 2000 recettes disponibles sur maïa, les cuisiniers élaborent des menus équilibrés et de saison, en limitant leur gaspillage alimentaire. Ils passent aussi leurs commandes, gèrent leurs stocks, suivent leur budget en temps réel, et peuvent même mesurer automatiquement leurs ratios produits durables, bio. Sur le volet communication, maïa facilite la transparence et la pédagogie auprès des convives : des visuels menus et une application informent automatiquement sur l'origine, les labels et les allergènes des ingrédients de chaque plat.

Par quels aspects Maïa permet aux établissements d'introduire des produits biologiques locaux ?

Maïa classe les recettes par ordre de saisonnalité. Car si on veut pouvoir s'approvisionner localement, il est plus facile d'avoir une liste d'ingrédients de saison. Lors de la conception de ces menus, le cuisinier peut aussi préciser s'il souhaite que ses ingrédients soient certifiés bio, ou porteurs d'un label spécifique : Label Rouge, AOP, Commerce Equitable, ect. Ces critères sont pris en compte lors de la génération automatique de la liste d'achats. Par ailleurs, introduire des produits locaux et bio implique souvent de démultiplier ses fournisseurs, ce qui complexifie la gestion des commandes : à la place d'avoir un seul interlocuteur, qui livre à la fois les légumes, la viande et le fromage le cuisinier échange avec trois, quatre voire cinq producteurs différents qui ont leur propre jour de livraison, leur propre méthode de facturation ect... Avec son module Master Chef, maïa simplifie la gestion administrative des commandes en générant automatiquement des bons de commandes pour chaque fournisseur.

Existe-t-il des éléments différenciant Maïa des autres solutions logicielles sur le marché ?

Maïa, ce n'est pas un simple logiciel de gestion, mais d'un outil au service d'un objectif plus large : la transition vers un système alimentaire agro-écologique territorialisé et humain. Suivi des budgets, des ratios EGAlim, de l'équilibre alimentaire, communication, gestion des commandes, tout part du menu sur maïa. Le but, s'adapter au mieux à la réalité quotidienne des équipes cuisines dont l'implication est clé pour une transition alimentaire réussie en cuisine.

Où en êtes-vous dans le développement actuellement ? Quels sont vos objectifs sur la fin de l'année 2022 puis pour 2023 ?

Maïa grandit vite : aujourd'hui ce sont plus de 200 cuisines qui utilisent notre outil quotidiennement. Il s'agit principalement de cantine scolaires mais maïa a vocation à s'ouvrir à d'autres acteurs de la restauration collective afin de les accompagner eux aussi dans leur démarche en faveur d'une alimentation durable. Début 2022, maïa a commencé à équiper des EHPAD, et a aussi entamé des discussions avec des collègues et des lycées.

Maïa est aussi engagée sur un projet pilote en Isère. Associés avec une coopérative de producteurs locaux et avec l'antenne départementale de la Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques, nous avons développé un accompagnement transversal des cuisines, pour les soutenir sur les différents enjeux qu'elles rencontrent dans le leur projet de transition alimentaire.



en savoir +



MARC-ANTOINE DEHOUSSE
CHARGÉ DE MISSION RESTAURATION
COLLECTIVE
ma.dehousse@bionouvelleaquitaine.com



zoom sur un territoire

LA COOPÉRATIVE CARBONE LA ROCHELLE : ACCOMPAGNER DES PROJETS LOCAUX DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION CARBONE

FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE LE TERRITOIRE DE LA ROCHELLE S'ENGAGE DANS LA RÉDUCTION ET LA COMPENSATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE. DANS LE CADRE DU PROJET LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET NATIONAL TERRITOIRE D'INNOVATION EN 2019, LA COOPÉRATIVE CARBONE A VU LE JOUR EN 2020.

ELLE REGROUPE DES STRUCTURES PUBLIQUES, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ, DES ASSOCIATIONS, DES CITOYENS ET DES AGRICULTEURS.

OBJECTIF

Son objectif est d'encourager et d'accompagner des projets de réduction et de compensation des émissions de carbone localement (approximativement l'échelle de la région) en :

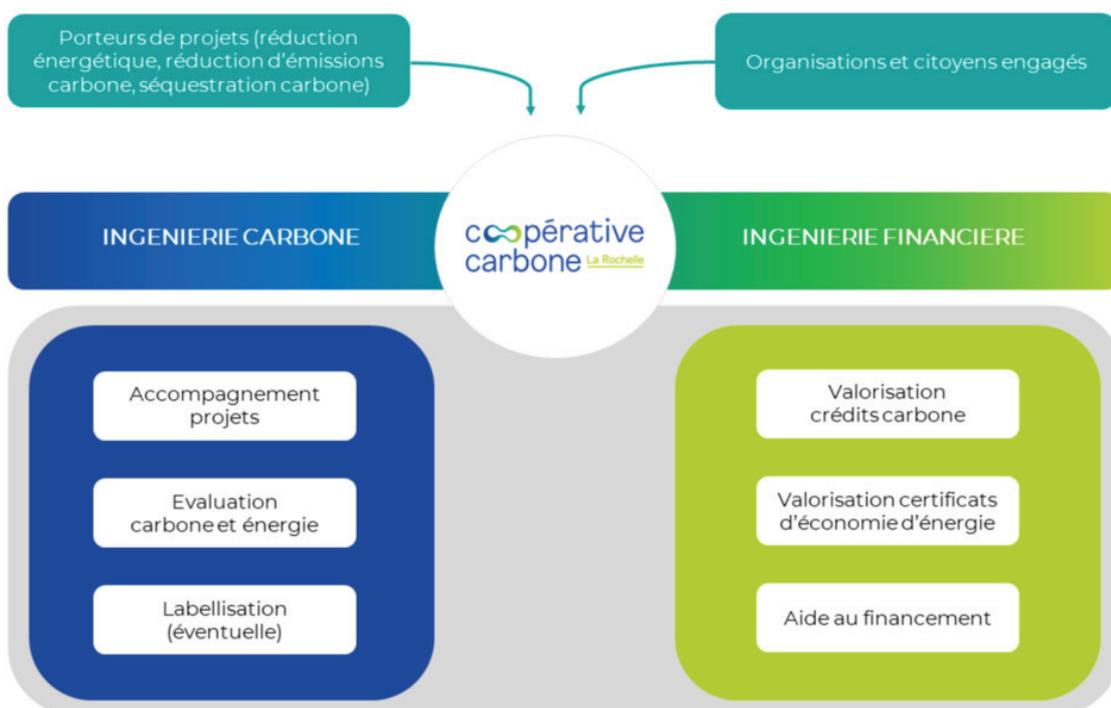
- accompagnant les porteurs de projet pour quantifier le « gain carbone » de ce qu'ils souhaitent mettre en place,
- portant les démarches administratives de labellisation (label bas carbone ou LRTZC),
- mettant en relation les contributeurs financiers souhaitant acheter des crédits carbonés avec des projets locaux labellisés.

UN OUTIL POUR FINANCER DES PROJETS VERTUEUX ET LOCAUX

Son objectif est d'encourager et d'accompagner des projets de réduction et de compensation des émissions de carbone localement (approximativement l'échelle de la région) en :

- accompagnant les porteurs de projet pour quantifier le « gain carbone » de ce qu'ils souhaitent mettre en place,
- portant les démarches administratives de labellisation (label bas carbone ou LRTZC),
- mettant en relation les contributeurs financiers souhaitant acheter des crédits carbonés avec des projets locaux labellisés.

Schéma du fonctionnement de la coopérative carbone





• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

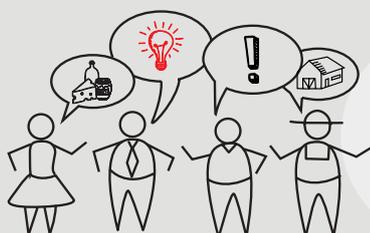
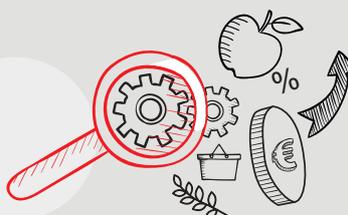
05 49 29 17 17

territoires@bionouvelleaquitaine.com

vous accompagne dans votre projet

de développement de territoire en 5 étapes

1 Identifier les enjeux de votre territoire



2 Analyser le contexte agricole et alimentaire

ainsi que les jeux d'acteurs de votre territoire pour comprendre les freins et les leviers d'actions.

3 Définir la stratégie

qui répond à vos enjeux et qui tient compte du contexte local.



4 Définir un plan d'action

avec des objectifs à court et moyen terme.

5 Mettre en place concrètement les actions adaptées

à la stratégie et au potentiel de votre territoire.



Juin 2022

Territoire BioLogique

est édité par la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique Nouvelle-Aquitaine

347 avenue Thiers - 33100 Bordeaux

N° SIRET 531 163 939 00014

www.bionouvelleaquitaine.com

Tél. : 05 56 81 37 70 - info@bionouvelleaquitaine.com

Directeur de la publication : Sylvie Dulong

Ont contribué à ce numéro :

Textes : Vincent BOTTOIS, Laura TAYSSE, Noémie SEGUIN, Anthony PLASSAN, Léa CUBAYNES, Benoit VINET, Marc-Antoine DEHOUSSE

Illustrations / Photos : Bio Nouvelle-Aquitaine

Conception graphique : Maéva Debordes - Mise en page : Charlène Baraton

SOUTIEN FINANCIER

